

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame LUMINEAU Maguy, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2026

ordre du jour :

- ◇ Attribution des subventions
- ◇ Installation de nouveaux poteaux incendie
- ◇ Participation financière pour l'installation d'un poteau incendie au profit d'un exploitant agricole
- ◇ création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- ◇ Création d'un tarif de location d'une salle communale à usage professionnel
- ◇ Décision Modificative budgétaire

Informations et questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Lydie PLAT, David RAYNAUD, Stéphanie DOUAY-PREVOST, Denis LAURANTIN, Christelle ROBIN, Jimmy JULIENO, Pascal TEXIER, Nadège COCHET, Dominique BOISARD

ABSENTS : Loïc PÉRAULT (excusé), Véronique BERTHOMIER (pouvoir à M. Lumineau), Catherine GERCON (pouvoir à D. Laurantin), Nicole LEBEAU (excusée), Stéphane RABANY.

A été nommée secrétaire : Lydie PLAT

Nombre de conseillers en exercice : 15- Présents : 10 - Votants : 12

Les élus ayant approuvé le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026,

la séance du conseil municipal est ouverte.

I/ LES DELIBERATIONS

Délibération n° 027/2026

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

La commission des finances s'est réunie le 16 juin 2026 pour décider de l'attribution des subventions au titre de l'année 2026.

Après avoir étudié les dossiers de demandes de chaque association, elle propose d'attribuer les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2026
Ambiance-Loisirs	800,00 €
Club informatique	300,00 €
Club Détente	400,00 €

Football jeunes Vienne et Moulière	200,00 €
ADMR	1 050,00 €
Chambre des Métiers	45,00 €
Club Groupe Omnisports CGSJA	175,00 €
Association des Donneurs de Sang	200,00 €
Association des Parents d'Elèves	500,00 €
TOTAL	3 670,00 €

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette proposition.

Elle demande également aux élus de se prononcer sur l'attribution d'une subvention aux deux clubs de football, dont un nouvellement créé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

-Valide la proposition de la commission des finances.

- Emet un avis défavorable pour le versement d'une subvention aux deux clubs de football.

Délibération n° 028/2026 **INSTALLATION DE NOUVEAUX POTEAUX INCENDIE**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le SDIS de la Vienne a présenté en 2025 le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Le SDIS a suggéré l'implantation de nouveaux poteaux incendie sur le territoire communal avec priorisation en fonction des secteurs. Il a souligné néanmoins que cela est une préconisation et non une obligation.

Eaux de Vienne a établi un devis pour chaque nouvelle installation dont le coût total s'élève à 14 578,80 € HT soit 17 494,56 € TTC.

Dans sa séance du 21 janvier 2025, le conseil municipal a décidé de reporter ce projet d'investissement en 2026. Les crédits ont par conséquent été inscrits au chapitre 21, article 2156 de l'exercice 2026.

Madame le Maire présente le plan de financement de l'opération :

PROJET	Montant HT	Montant TTC	DETR : 30% du montant HT	Autofinancement : 70 % du montant HT
Installation de 6 poteaux incendie	14 578,80 €	17 494,56 €	4 373,00 €	10 205,80 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention,

-Valide le plan de financement de cette opération.

Délibération n° 029/2026

**PARTICIPATION FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE AU PROFIT D'UN
EXPLOITANT AGRICOLE**

Madame le Maire informe d'un accord qui a été établi en 2025 entre la commune et un exploitant agricole pour l'implantation d'un nouveau poteau incendie au lieu-dit « Pied de Grolle ».

Cet accord fait suite à une concertation entre les services du SDIS 86, de Eaux de Vienne, de Mr LACHIRI exploitant agricole et la commune afin de répondre à l'exigence de la présence d'une défense incendie à moins de 200 mètres du bâtiment agricole de stockage de céréales qui a fait l'objet d'une demande de permis de construire. Or, le poteau incendie existant est implanté à 260 mètres de ce bâtiment.

Cette nouvelle installation doit être prise en charge par la commune. En revanche, compte tenu de l'existence d'une défense incendie dans le hameau, la commune est en droit de demander le remboursement au bénéficiaire.

Le coût s'élève à 2 429,80 € HT soit 2 915,76 € TTC. Les crédits ont été prévus au chapitre 21, article 2156 du budget 2026.

Madame le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le montant de la participation financière à demander à l'exploitant agricole.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

-Décide de demander le remboursement auprès du bénéficiaire, Monsieur Lachiri, exploitant agricole, de la totalité de la dépense engagée par la commune.

-Dit que la recette d'investissement sera imputée au 138 pour un montant de 2 915,76 €.

CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Cette question inscrite à l'ordre du jour ne fera pas l'objet d'une délibération car le poste sera confié au service intérimaire du Centre de Gestion de la Vienne. Par conséquent il n'y a pas lieu de créer un poste.

Délibération n° 030/2026

CREATION D'UN TARIF DE LOCATION D'UNE SALLE COMMUNALE A USAGE PROFESSIONNEL

La commune a été sollicitée à plusieurs reprises par des professionnels pour la location d'une salle communale afin d'y organiser des réunions ou des activités.

A ce jour, aucun tarif n'a été mis en place pour ce type de demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix « pour », 0 voix « contre », 0 « abstention »

-DECIDE de fixer les tarifs pour les professionnels comme suit :

- salle des fêtes : 80 € (en été) et 100 € (en hiver)
- petite salle attenante à la salle des fêtes : 30 € (en été) et 50 € (en hiver)

La nouvelle grille de tarification de location des salles communales à compter du 1^{er} juillet 2026 est annexée à la présente délibération :

ANNEXE 1 A LA DELIBERATION N° D 030/2026
du 30 juin 2026

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2026

SALLE DES FETES	ETE Du 15 mai au 14 octobre			HIVER Du 15 octobre au 14 mai		
	Habitant de la commune	Habitant hors commune	Association hors commune	Habitant de la commune	Habitant hors commune	Association hors commune
Vin d'honneur	50 €	150 €	150 €	60 €	160 €	160 €
Week-end	200 €	600 €	600 €	260 €	650 €	650 €
Journée pour spectacle et/ou exposition-vente	100 €	200 €	200 €	140 €	240 €	240 €
Vaisselle 100 couverts si location salle des fêtes	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
Caution	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

Pour les activités professionnelles	ETE Du 15 mai au 14 octobre	HIVER Du 15 octobre au 14 mai
Salle des fêtes (1 journée)	80 €	100 e
Petite salle attenante à la salle des fêtes (1 journée)	30 €	50 €

Associations communales	ETE Du 15 mai au 14 octobre	HIVER Du 15 octobre au 14 mai
au-delà des 2 gratuités annuelles	100 € (1 journée)	100 € (1 journée)

Forfait ménage : 90 €

Délibération n° 031/2026
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Dans sa séance du 10 mars 2026, le conseil municipal a décidé :

-D'adopter les modalités comptables de liquidation du syndicat de collège de Chauvigny

-D'autoriser le comptable du SGC à enregistrer les écritures de dissolution dans les comptes de la commune (quote-part).

Afin d'intégrer dans nos résultats la quote-part des résultats du syndicat de collège, il convient de prendre la Décision Modificative budgétaire suivante :

Section de Fonctionnement : En Recettes au 002 : + 24,14 €

En dépenses à l'article 65888 : + 24,14 €

Section d'investissement : En dépenses : au 001 : - 5,47 €

En dépenses : article 1641 : + 5,47 €

Le conseil municipal par 12 voix « pour », 0 voix « contre, 0 « abstention

-VALIDE la décision modificative budgétaire telle que définie ci-dessus.

II/ INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire fait part des informations suivantes :

Canicule : Lors de la période caniculaire, tous les membres du CCAS ont contacté par téléphone les personnes vulnérables ou bien leur ont rendu visite.

Inauguration de la bibliothèque : L'inauguration de la bibliothèque aura lieu vendredi 4 septembre prochain à 18h.

Vagabondage : La commune accueillera une troupe théâtrale de rue le samedi 12 septembre prochain à 14h sur le Prieuré.

Il conviendra de prévoir d'installer des chaises.

Chantier « jeunes » : Tous les étés la commune, en partenariat avec la ligue de l'enseignement, organise un chantier loisirs pour les jeunes. Cette année il se déroulera la semaine du 13 au 17 juillet prochain. Les élus pouvant se rendre disponibles pour encadrer les jeunes durant la semaine seront les bienvenus. Denis Laurantin et Nadège Cochet informent de leur disponibilité pour 2 matinées.

Job d'été : Cette année 2 candidats ont répondu à l'annonce pour un emploi saisonnier. Ils débiteront lundi 06 juillet et termineront vendredi 10 juillet prochain. Ils seront indemnisés sous forme d'une carte cadeau.

Recensement de la population : Le recensement de la population aura lieu en Janvier 2027. 2 agents recenseurs devront être recrutés.

Parcelle rue de Liniers : Le propriétaire de la parcelle faisant office de « placette » entre la rue de Liniers et le « chemin des Genêts » a informé de son projet de vente. Si les conditions sont acceptables, la commune pourrait se porter acquéreur.

Tous les sujets ayant été abordés, Madame le maire demande aux élus s'ils souhaitent en aborder d'autres.

Christelle ROBIN prend la parole pour donner diverses informations :

-Le volet roulant du local technique de la commune présente quelques difficultés à l'ouverture. Il faudrait prévoir l'intervention d'un spécialiste.

-La tonte n'a pas été réalisée depuis un long moment sur le côté droit de l'allée du cimetière. Il serait souhaitable qu'elle soit réalisée.

-A prévoir également le broyage le long du bassin du lagunage qui se trouve à côté du bois de Lamier.

-Les dépôts sauvages de poubelles sont récurrents sur le territoire.

David RAYNAUD sollicite à son tour la parole pour informer de la validation avec Grand Poitiers des travaux de voirie qui porteront sur le « chemin vallée de Taupinet » ainsi que sur la « route du Petit Montlouis ».

Denis LAURANTIN informe d'un problème d'entretien d'un terrain au lieu-dit « la chaumillière ». Le terrain étant en friche, le voisinage se plaint de la présence de reptiles.

David RAYNAUD revient sur le sujet de la canicule pour évoquer la possibilité de faire réaliser une étude de climatisation de la salle des fêtes. Cela permettrait à la commune de disposer d'un local climatisé pouvant accueillir les élèves de l'école qui se trouve à proximité mais également les personnes vulnérables.

L'ensemble des élus émet un avis favorable pour la réalisation de l'étude.

La séance est levée à 21h45.